

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---+---

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

---+---

DECRET N° 80-250 du 10 Septembre 1980

chargeant le Camarade ZODEHOUGAN Edouard, Ministre des Enseignements Moyen Général, Technique et Professionnel de l'intérim du Camarade Moussa Ali TRAORE, Ministre des Enseignements Maternel et de Base pour compter du 9 septembre 1980.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;  
VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 9 septembre 1980, le Camarade ZODEHOUGAN Edouard, Ministre des Enseignements Moyen Général, Technique et Professionnel assure l'intérim du Ministre des Enseignements Maternel et de Base pendant l'absence du Camarade Moussa Ali TRAORE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 10 Septembre 1980

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CPC 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 MEMGTP-MEMB 6  
Autres Ministères 20 SPD 2 BN 2 UNB-ISJ 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et sec  
Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 BCP 1 JORPB 1.